

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c
Réclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.
Sauf avis contraire, l'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 14 SEPTEMBRE 1886

La Légende des 40 millions

Nous communiquons la note suivante qui paraît répondre d'une façon péroratoire à une des plus odieuses calomnies dirigées contre la famille royale.

Quand un enfant ne veut pas s'endormir, sa nourrice lui ferme les yeux en lui faisant premier conte venu. Le meilleur est souvent le plus bête: c'est ce qu'on appelle « un conte à dormir debout. »

Les 40 millions des princes d'Orléans sont le conte de nourrice dont la presse républicaine berce le peuple.

Un jour, Pierre m'a pris mon champ. En avoir joui pendant 20 ans, il se décide à m'en rendre la moitié, en échange d'une promesse que je ne lui réclamerai pas. Cette restitution est-elle un vol? De moi, qui a été volé?

En 1848, la République avait respecté les biens de la maison d'Orléans.

En 1852, au mépris de tout droit, l'Etat, si scrupuleux, s'empare de terres, de champs et d'actions appartenant, à titre purement privé, à la famille d'Orléans et estimés par le ministre des finances 80 millions.

On vend une partie moyennant 35 millions qu'il encaisse.

On garde le surplus dont il touche les revenus jusqu'en 1872.

Le capital encaissé, 35 millions.

Intérêts de ce capital à 3 0/0 pendant 20 ans, 24 millions.

Revenus de biens non vendus, à 4 millions par an, 24 millions.

Total, 80 millions.

En 1872, une loi restitue spontanément à la famille d'Orléans les biens que l'Etat avait en nature et qu'il n'avait pu vendre, d'après l'estimation du ministre des finances, environ 45 millions de francs.

On lui restitue en nature à titre de compensation, parce qu'elle reconnaît que ces

biens n'appartenaient pas à l'Etat; en un mot, qu'ils avaient été volés, mais en même temps elle déclare que les princes d'Orléans lui ont offert de renoncer à la propriété de tous les autres biens déjà vendus.

Cette renonciation est acceptée et consignée dans la loi.

La famille d'Orléans a-t-elle été dépouillée en 1852?

Oui, tous le reconnaissent, les républicains eux-mêmes.

A-t-elle réclamé quelque chose?

Non, c'est la loi qui lui a offert la restitution.

A-t-elle imposé un sacrifice quelconque à l'Etat?

Non. Elle est seulement rentrée en possession de biens qui lui appartenaient et n'avaient pu se vendre.

Elle n'a pas touché un centime du Trésor public.

Bien loin de s'enrichir aux dépens de la France, elle lui a abandonné soit en capital, soit en revenus et intérêts, 80 millions, dont de l'aveu de tous, nul ne pouvait lui disputer la légitime propriété.

En conséquence, dire que la maison d'Orléans a pris 40 ou 45 millions au pays,

C'est un mensonge.

Dire qu'elle lui a demandé quelque chose,

C'est un mensonge.

Dire qu'elle a profité de ses malheurs pour se faire rembourser une dette,

C'est un mensonge.

La vérité, c'est qu'elle lui a fait cadeau, on peut l'affirmer, de 80 millions auxquels elle avait un droit incontestable, et que tous les tribunaux lui auraient alloués si elle avait eu jamais la pensée de plaider contre l'Etat. Voilà, non la légende, mais la vérité sur les 40 millions.

LA MINE AUX MINEURS

Le député opportuniste Laur, qui offrit ambitieusement son arbitrage entre les compagnies minières de Decazeville et les gré-

vistes, n'a point abandonné l'idée de devenir le bienfaiteur des ouvriers mineurs, et il vient de demander à la compagnie de Rive-de-Gier de concéder aux mineurs douze mines que cette compagnie n'exploite pas.

Cet ingénieur civil et social a obtenu ce qu'il demandait.

La compagnie donne les mines et s'engage même à en faciliter l'exploitation.

Croyez-vous que les ouvriers acclament l'ambitieux Laur?

Les ouvriers dont l'organe officiel est, on le sait, le *Cri du Peuple*, répondent en ces termes:

« A d'autres! Garde ton ours et replie tes tréteaux. Nous ne voulons pas de ces puits au rebut, de ces concessions en friche, noyées sous l'eau, que tu as mendrées auprès des compagnies. Tu fais le jeu des bourgeois et tu n'es qu'un opportuniste. C'est en vain que tu te réclames du socialisme, qui n'a rien à voir avec les douze mines aux mineurs de Rive-de-Gier. Ta conception est idiote et ton seul but est de préparer l'apothéose de l'ordre bourgeois. Garde pour toi tes nouvelles inepties. Ce que nous voulons, ce n'est pas seulement la mine, c'est le capital nécessaire pour l'exploiter. C'est que tout le capital existant soit mis à la disposition des travailleurs. »

« Ce ne sont pas les pst! pst! du pier-reux Laur, faisant le trottoir pour un semblant de propriété corporative et nous invitant non pas à monter, mais à descendre dans les plus épuisées des fosses, qui nous feront lâcher la proie pour l'ombre. »

« A d'autres, ma fille. »

Ainsi, nous n'en sommes plus à entendre réclamer la mine pour les mineurs; il s'agit de prendre le capital de ceux qui ont épargné pour le donner aux ouvriers; il s'agit de dépouiller ceux qui ont, au profit de ceux qui n'ont pas encore.

Ce sont les principes proclamés dans les réunions publiques: le pillage et l'assassinat de tout ce qui n'est pas ouvrier.

La réforme sociale se résumerait à une guerre sauvage où il n'est plus question ni de commerce, ni d'industrie, ni d'intelligence.

Comme eût dit Victor Hugo dans un moment lucide, le cri des socialistes, « c'est le cri de la nuit qui veut prendre la place du jour! »

Le socialisme ouvrier est une fièvre antisociale qui ne guérira pas par des médicaments républicains.

M. Laur doit commencer à trouver que certains républicains sont difficiles à satisfaire. S'être mis sur les bras douze mines aux mineurs pour s'entendre traiter d'idiot...

L'exemple n'est pas encourageant.

M. Laur, qui est ingénieur civil, a l'air de croire que la mine aux mineurs est une invention bien nouvelle. Mais au début des exploitations, dans les temps primitifs, les mines ont dû appartenir aux mineurs. Il est assez probable qu'en Grèce, celles du Laurium ont dû être exploitées d'abord par des esclaves et que c'est plus tard que le travail s'y est organisé et que les Athéniens en ont tiré ces richesses si utiles pour eux lors des guerres contre les Perses.

Le *Figaro* cite une mine dans l'Ariège concédée à des mineurs par Louis XVIII. Il paraît que les salaires qu'ils obtiennent en étant propriétaires sont bien inférieurs à ce que gagnent les ouvriers des compagnies houillères établies dans le même département.

M. Laur met déjà au concours la question de l'organisation de la mine aux mineurs sur les bases de la propriété entre les mains d'un syndicat.

Il fait appel à l'intelligence des socialistes pratiques et à la générosité des républicains. Il peut compter sur le concours financier de M. Grévy et surtout sur celui de M. Wilson dans une opération aussi aléatoire.

LES CHASSEPOTS RADICAUX

Une nouvelle imprévue donnée par la *France militaire*: soixante-dix ou quatre-vingts chassepots se trouveraient entre les mains des grévistes de Vierzon! Le *Temps* croit pouvoir affirmer l'authenticité de cette nouvelle. En sorte qu'un

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MA TANTE GIRON

Par René BAZIN

IV

Il y avait une aimable fille, M^{lle} Marthe de Seigny, vive, vaillante de corps et d'âme, point comique, bien que jolie, et toujours prête à rire. Elle ne passait pas d'inquiéter de ceux qui savent rire; ce qui pleurent le mieux quand il le faut.

Elle passait, le matin, dans les allées humides de la Ceriseraie, alerte, avec ses petits sabots de paille et sa mine de primevère heureuse, on cherchait involontairement le regard de sa jeune sœur dont Fragonard accompagnait ses marquisés adolescentes. Elle avait ce type qui séduisait le peintre des derrières de l'ancien régime; à tel point que le comte Onésime, un Auvergnat! pourtant, venu, du fond de sa province, voir sa tante, qu'il ne connaissait pas, s'écria, en l'aper-

cevant Fragonard, sur mon honneur, un pur Auvergnat!

— Tu es un Auvergnat! dit-il, en l'apercevant.

— Un Auvergnat! dit-il, en l'apercevant.

— Un Auvergnat! dit-il, en l'apercevant.

— Un Auvergnat! dit-il, en l'apercevant.

cle fut parti, ce qui ne tarda guère, elle donna ce nom de Fragonard, qui l'avait frappée, à un jeune chat qui venait de naître.

Il y avait de cela plusieurs années. Depuis lors, l'enfant était devenue jeune fille, le chat paresseux et superbe, et la tante d'Houllins, qui surveillait l'un et l'autre avec un soin inquiet et querelleur, avait pris quelques rides de plus, ce qui eût semblé invraisemblable à ceux qui la connaissaient depuis vingt ans.

Marthe de Seigny était orpheline. Son père, allié d'un côté aux meilleures familles de l'Auvergne, et, par sa mère, à plusieurs maisons de l'Anjou et du Poitou, avait, avant la Révolution, pris du service dans l'armée royale. Son vaisseau faisait campagne dans la mer des Indes lorsque les premières têtes roulèrent sur le pavé de Paris. Il continua sa croisière, prêt à donner sa démission dès qu'on lui enverrait un ordre, dès qu'on lui demanderait un serment contraire à l'honneur ou à sa foi de chrétien. Il ne reçut ni ordre ni demande de cette sorte, et, passant d'un vaisseau sur un autre, demeura hors de l'Europe pendant toute la Révolution.

En 1805, seulement, il débarqua à Rochefort. Il se rendit immédiatement à Paris et offrit sa démission.

L'empereur le fit venir.

— Vous voulez quitter le service, Monsieur?

— Oui, Sire.

— Vous avez servi la Révolution, et vous refusez de servir l'Empire.

— La Révolution ne m'a rien demandé; l'Empereur me demande un serment contraire à ceux que j'ai fait aux Bourbons.

— J'ai besoin de bons officiers, Monsieur, et de gentilshommes.

— Faites-en, Sire.

Napoléon le regarda, étonné de cette hardiesse. Un éclair de colère passa dans ses yeux. Puis, vaincu par ce grand cœur d'un simple officier, il répondit:

— Vous savez comme moi qu'on n'en fait pas de comme vous en un jour, Monsieur. Vous êtes lieutenant de vaisseau?

— Oui, Sire.

— Je vous fais capitaine de frégate. Si vous refusez, je vous fais conduire à la frontière. Choisissez.

— Alors, Sire, je me rembarque.

Trois semaines plus tard, le capitaine de frégate, baron de Seigny, quittait Toulon pour les Antilles.

Deux années encore, il tint la mer. Cette nouvelle campagne terminée, il revint, et, cette fois, pour tout à fait.

A peine sa démission acceptée, il courut au village natal: ses parents étaient morts et la petite terre patrimoniale criblée d'hypothèques. La première chose que fit M. de Seigny fut de vendre la

terre et de payer les dettes; la seconde, de s'informer si son camarade d'enfance, Onésime d'Houllins, vivait encore.

Il le retrouva en Bresse, non plus tel que ses souvenirs le lui représentaient, à vingt-cinq ans de distance, impétueux, batailleur, plein d'un dévouement chevaleresque pour la reine Marie Antoinette en qui il personnifiait la France, alors que tous deux, terminant leurs études au collège de Clermont, échangeaient leurs rêves d'avenir; mais presque ruiné de santé, sceptique en religion, révolutionnaire en politique, vivant, pour une grande part, du produit de spéculations, sur la nature desquelles il ne s'expliquait pas, dans son château de Montrevel. La désillusion fut profonde de ce côté et douloureuse pour M. de Seigny. Il resta pourtant à Montrevel.

Onésime d'Houllins avait deux sœurs, l'une à peu près de son âge, l'autre beaucoup plus jeune, nature d'élite, supérieurement douée d'intelligence et de grâce, en qui toute la sève de la race s'était portée. Le voyageur vit Geneviève d'Houllins, et l'aima. Pour l'obtenir, il dut promettre d'habiter la petite terre familiale. Il promit d'essayer. L'amour l'y engageait et aussi le reste de sympathie qu'il conservait, malgré tout, pour son ancien camarade. Nos pauvres illusions humaines, et c'est une grâce de Dieu, quand elles font naufrage, tentent toujours de se sauver sur un radeau.

rien peut déterminer une catastrophe effroyable, les troupes étant armées, les grévistes aussi. Comment peut-il se faire que des armes de guerre se trouvent entre les mains des ouvriers de Vierzon ? Evidemment elles ne peuvent avoir échappé à la surveillance militaire depuis 1871 ? Il y a là une ténébreuse affaire.

L'Intransigeant ne la trouve pas assez ténébreuse pour n'y point voir des responsabilités sur lesquelles il faudra que le gouvernement s'explique publiquement en temps et lieu.

Le journal radical menace le ministre et fait retomber sur lui la responsabilité du sang versé, s'il n'ordonne immédiatement le retrait des troupes. Il nous semble qu'un plus impérieux devoir incombe au cabinet, c'est d'opérer d'urgence le retrait des chassepots. Il sera utile ensuite de découvrir par quel singulier moyen des armes de guerre se trouvent entre les mains des grévistes. Y aurait-il un stock de chassepots « radicaux » ?

E. R.

Chronique générale.

En prenant un ingénieur pour remplacer M. Herbette, M. de Freycinet semble s'être plu à compléter la faute et le ridicule. Le représentant d'une puissance étrangère a pu, nous dit le *Journal du Loiret*, écrire à son gouvernement :

« Le ministère des affaires étrangères sera dorénavant dirigé ici par deux ingénieurs. La France est vraiment heureuse de n'avoir plus besoin de diplomates pour faire de la diplomatie ! »

« Heureuse », nous semble passablement ironique.

La nomination de M. Herbette, en qualité d'ambassadeur à Berlin, fait dire au correspondant parisien du *Times* :

« Le décret de cette nomination a été gardé de la manière la plus stricte jusqu'au dernier moment ; et, on peut le dire, avec une discrétion sans précédents dans des questions pareilles.

« Je me hasarde à dire que la nomination de M. Herbette a produit un sentiment de stupéfaction que je ne saurais partager.

« Je trouve, au contraire, que M. Herbette, en acceptant le poste de Berlin, accomplit un acte patriotique et donne une preuve évidente de son abnégation.

« Depuis les modifications qui ont été introduites dans la politique de l'Allemagne à l'égard de la France, depuis le départ du prince de Hohenlohe et la chute de M. Jules Ferry, le poste d'ambassadeur à Berlin n'était guère enviable.

« M. de Courcel, personnellement, a continué à jouir de la plus haute sympathie et de la plus haute estime jusqu'à son départ.

« Cependant, il ne désirait pas voir sa mission prolongée.

« Les égards que l'on avait pour sa personne ne constituaient pas une compensation suffisante pour les déceptions incessantes de l'ambassadeur.

Il se flattait donc qu'à force de prudence et de courtoisie, les causes de dissentiment ne produiraient pas leur effet entre Onésime et lui ; qu'ils pourraient cheminer côte à côte sans se heurter, et qu'un jour peut-être, vaincu par la vie heureuse qu'ils lui feraient, Geneviève et lui, ce vieil ami reviendrait aux traditions de sa famille et de son enfance.

Tous les jours, et malgré les cruels démentis que la réalité leur infligeait, M. et M^{me} de Seigny s'étudiaient, en âmes délicates et scrupuleuses du bien, à écarter de leurs paroles ou de leurs actes tout prétexte de froissement.

Ils avaient malheureusement affaire à une de ces natures entêtées et maussades, qui acceptent tous les sacrifices sans en être touchées, déserts de sable qui boivent toute l'eau qu'on leur donne sans rendre un brin d'herbe. Madame de Seigny fut la première à reconnaître qu'il fallait quitter Montrevel. Mais le chagrin qu'elle ressentit de cette séparation et des causes qui l'avaient amenée porta à sa frêle santé un coup fatal. Le baron de Seigny acheta alors, d'un de ses parents éloignés, la terre de la Cerisaie, sur les limites de la paroisse de Marais. La jeune femme y parut à peine. Moins d'un an après son arrivée dans le Craonnais elle mourut, en donnant le jour à une petite fille. C'était au printemps 1898.

Resté veuf, M. de Seigny fut admirable de rési-

gnation et de dignité. Un souvenir cruel et doux l'attachait désormais à ce domaine où elle avait vécu les derniers mois de sa vie. Il continua d'y mener la même existence simple et entourée. Pas une de ses relations ne fut brisée. Il demeura pour tous le gentilhomme accueillant et de hautes manières qu'il avait toujours été. Seulement sa taille si ferme de marin se voûta, et le pli plus profond de ses sourcils accusa la souffrance qu'il faisait. Bientôt il eut à s'occuper de l'éducation de sa fille. Il s'y donna passionnément, et qui n'aurait pu voir sans être attendri cet homme encore jeune, blanc déjà, contempler avec un long sourire triste l'enfant qui jouait devant lui dans les prairies de la Cerisaie, refaire avec elle les promenades que la jeune mère avait faites, lui montrer les sites qu'elle préférait, les gens qu'elle avait connus et qui pouvaient parler d'elle, poursuivant sans cesse, dans la formation de cette jeune et vive nature, l'image idéalisée par la mort de celle qu'il avait aimée.

Une autre cause, d'ailleurs, attachait M. de Seigny au coin de terre où la Providence l'avait amené. Une affinité profonde s'était révélée, dès le premier jour, entre lui et cette population si saine et si forte qu'il entourait ; le temps l'avait accrue, et quand il mourut, seize ans plus tard, on eût pu croire, aux regrets qu'il laissait, que la famille était vieille de plusieurs siècles dans la reconnaissance du pays.

(A suivre.)

« Jusqu'à nouvel ordre, un ambassadeur français à Berlin ne saurait entendre que des observations pénibles ; M. Herbette ne doit pas l'ignorer ; et, s'il s'est servi de l'influence considérable dont il jouit auprès de M. de Freycinet, pour obtenir le poste de Berlin, c'est parce qu'il se sent le courage d'envisager les épreuves qui l'attendent et qu'il s'est résigné à la stérilité complète de sa mission.

« On ne doit pas oublier que si l'Allemagne a donné si ouvertement et si cyniquement *carte blanche* (sic) à la Russie, c'est parce que cette dernière a non-seulement renoncé à toute alliance future avec la France, mais parce qu'elle a en même temps sacrifié la France qui nourrit des aspirations inoubliables vers l'est et qu'elle a donné à l'Allemagne *carte blanche* contre *carte blanche*.

« Nous sommes convaincus, en effet, que les deux chanceliers se sont concertés à Franzensbad pour se donner mutuellement toute liberté. Comment M. de Bismarck usera-t-il de la sienne ?

Les lauriers de M. Méline empêchaient M. Turquet de dormir. Le « sympathique » sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts veut à son tour faire quelque chose qui le signale à la postérité.

Il serait question, au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, de la création d'un ordre spécial pour la musique.

L'insigne serait une lyre attachée à un petit cordon rose tendre.

On devine dans ce détail l'imagination poétique du « sympathique » M. Turquet.

La République avait fait beaucoup pour l'agriculture en créant le Mérite agricole ; après le Mérite musical, les artistes seront satisfaits !

M. Lockroy songe à décorer les chevaliers de l'industrie. La République, toujours prévoyante, doit contenter tous ses amis.

LES CRIMES A PARIS

Il peut être intéressant de connaître le relevé des crimes commis à Paris pendant ces derniers jours. Voici pour la dernière décade :

Le 3 septembre, Hertner Auch tire quatre coups de revolver sur sa femme.

Le 4, Désiré Vion tranche la tête de sa femme.

Le 5, Léon Driguet assomme à coups de marteau son père adoptif, frappe sa mère à coups de couteau et se jette par la fenêtre.

Le 7, le gendarme Cabis tue Albert Dufeuille.

Le soir même, deux ouvriers italiens sont mortellement blessés par des ouvriers autrichiens.

Le 8, Marius Blanc tranche la tête d'une femme et se tue ensuite.

Le 9, M. D... blesse à coups de revolver le docteur R...

Le 11, un typographe blesse à coups de revolver un de ses collègues.

Le 12, gare de l'Est, encore le revolver. Pelet blesse une fille et l'individu qui l'accompagne.

Le même jour, un inconnu frappe d'un coup de couteau le nommé Jean Satigot, attaché près de lui chez un marchand de vin.

Dix crimes en dix jours et la série continue, comme on peut le constater tous les jours aux faits divers.

Qui oserait soutenir après cela que la République n'adoucit pas les mœurs ?

Aux dernières élections municipales qui viennent d'avoir lieu à Luchon, la liste conservatrice a passé tout entière, malgré la lutte ardente engagée par les républicains et la pression officielle.

Nouvelles militaires.

Le *Petit Journal* publie la note suivante qui nous présage une nouvelle épuration :

« Depuis le commencement des manœuvres, et principalement pendant les opérations des divisions de cavalerie indépendantes, l'insuffisance de certains généraux, fatigués avant l'âge, a été constatée par les commandants en chef et par le ministre de la guerre.

« Plusieurs seront bientôt remplacés.

« Bien au contraire, en ce qui concerne principalement la cavalerie, le général L'Hôte, dans un rapport verbal au ministre, a fait le plus grand éloge des colonels. Il n'a pas hésité à déclarer que, sur quatorze régiments, douze sont commandés d'une façon supérieure.

« Mais les cadres, régénérés à la base et dans les grades intermédiaires, doivent être rejoints à leur tête.

« Cette opinion est absolument partagée par le général Boulanger. »

Le général Boulanger, qui a congédié le général Schmidt, qui voulait bien aussi mettre à la retraite le général Saussier, va pouvoir mettre de côté bon nombre d'officiers généraux. Cette besogne lui plaît infiniment. Il rajeunira les cadres à son image.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

DUNCAN FURIEUX

Il y a quelque chose dans l'air qui n'est pas favorable à M. Combiar ; le besoin se fait sentir de le chauffer, et le *Courrier* est chargé de la besogne.

Son rédacteur adjoint quitte sa caisse pour reprocher, avec certaine mesure, à M. Vinsonneau les éloges que ses concitoyens adressent à cet administrateur, éloges dont nous nous sommes fait l'interprète. On ne pourra empêcher ces manifestations, qui n'ont rien de nouveau pour celui qui en est l'objet.

Quoiqu'en dise le *Courrier*, ce n'est point l'*Echo* qui donne plus de prestige à M. Vinsonneau qu'à M. Combiar. Celui-ci est arrivé, aux élections dernières, sur la liste républicaine, bon 24^e sur 27, tandis que M. Vinsonneau était le 9^e. Or, tous ceux qui ont quelque expérience de la vie pouvaient croire jusqu'ici que la valeur d'un homme se mesurait au nombre de suffrages qu'il recevait de ses concitoyens, et non aux louanges d'un frère bien casé.

On sait qu'aux élections du 4 mai 1884, M. Combiar a perdu 460 voix sur le premier élu de la liste républicaine.

C'est là un bon thermomètre pour mesurer la valeur relative de l'homme, c'est le peuple qui se prononce et non l'*Echo*. Et qui dit même si, aujourd'hui il y avait élections, malgré la pression si forte en honneur, M. Combiar ne serait pas classé 28^e ?

Il y avait disette de pâte à maire, et il fallait bien que quelqu'un endossât l'écharpe. M. Combiar a été désigné, et il a dû s'y soumettre, non de bon cœur, mais par esprit d'obéissance. Non de bon cœur, nous aimons à le croire, car il doit avoir conservé un triste souvenir de la séance du Conseil municipal du 14 novembre où il a donné sa démission, laquelle a été reçue sans aucune marque de sympathie. Il n'y avait point conflit alors entre les conseillers, comme au moment du retrait de M. Vinsonneau.

Qu'un certain clan élève de nouveau M. Combiar sur le pavois, cela se conçoit ;

c'est affaire de nécessité, pas autre chose, et le *Courrier* ne changera pas cette situation. Les qualificatifs à notre adresse : *jeuiste, feuille cléricalle, de sacristie, maladresse, effronterie, balourdies, etc., etc.*, ne sont pas des nouveautés ni des raisons, et ne prouvent pas le moins du monde que le *Courrier* soit dans le vrai et de bonne éducation. Son langage est extrait du vocabulaire à la portée des nouvelles couches.

NOTRE ADJOINT

Le *Courrier* a reçu et publié la lettre que M. Liénard nous a adressée, dans laquelle il annonce qu'il accepte les fonctions d'adjoint.

A cette occasion, le *Courrier* aurait dû, ce nous semble, nous décocher quelque compliment. Il n'en est rien. Cela nous touche. Travaillez donc à tirer les autres d'embarras !

Les manœuvres du 9^e corps

Hier matin, dès 5 heures, les troupes étaient sur pied, sac au dos, prêtes au départ. La revue, pour faciliter le départ de certains régiments et abrégé leur étape, a eu lieu dans la plaine de Châlons, et non au polygone des Renardières, comme nous l'avons dit et comme la chose avait été décidée en principe.

Par un temps splendide, le coup d'œil était féérique : les troupes rangées en bataille sur une étendue de deux kilomètres rayaient d'une immense ligne rouge et noire la nappe brûlée du sol. Les armes, les harnachements étincelaient au soleil pendant que les musiques égrenaient leur harmonie sur le passage du commandant en chef.

Le défilé a été très réussi et le général Carrey de Bellemare a paru vivement satisfait de la tenue et de l'allure des troupes.

Après la revue d'hier matin, ainsi que nous l'avons dit, les troupes se sont mises en marche pour regagner leurs gîtes de garnison par étapes.

Le 77^e a fait étape à Cissé, à 44 kilomètres ; le 135^e, à Neuville, 44 kilomètres, pour préparer la grande étape d'aujourd'hui mardi, de Neuville à Montcontour, 32 kilomètres.

Nous avons reçu, dit l'*Union de l'Ouest*, une lettre sur la bataille de vendredi entre la 47^e et la 48^e division. Mais ce n'est qu'un coin du champ de bataille, un épisode très limité, qui est à peu près ce que voit chaque combattant dans une action générale. Une escouade, une compagnie, un bataillon qui tire, se déploie, se replie, s'élanche à la baïonnette et court de croupe en croupe, de haie en haie. Tout autour, le canon tonne, la fusillade crépite, la fumée couvre l'horizon, la cavalerie galope, et tout-à-coup l'un sonne ; cessez le feu ! La bataille est gagnée, ou perdue : cela dépend du côté où l'on se trouve.

Par décision de M^r l'Evêque : M. l'abbé Augereau, vicaire aux Rosiers, a été nommé vicaire à Saint-Martin-de-Bois.

M. l'abbé Drapeau, professeur à l'école Saint-Maurille, a été nommé vicaire aux Rosiers.

Le ministère du commerce est avisé qu'à la suite d'une hausse légère sur les blés de 1885, et à l'annonce du déficit certain de notre récolte de 1886, des steamers sont affrétés, en Amérique, pour le chargement de 200,000 sacs de blé à destination de nos ports de l'Ouest.

LES IMPÔTS NOUVEAUX

On sait que le ministre des finances avait proposé, pour le budget de 1887, un emprunt de 4 milliard 500 millions et la création d'impôts nouveaux s'élevant à 80 millions.

Or, pour 1886, le déficit devant s'élever à 90 millions, il ne s'agit plus de créer 80 millions d'impôts nouveaux, en remaniant l'impôt des boissons, mais 150 à 170 millions.

M. de Freycinet a conféré longuement hier matin avec M. de Soubeyran, député de la Vienne, au sujet de la question ministérielle, question dont M. le président du conseil se montre vivement préoccupé et qui semble devoir prendre une grande importance.

ENQUÊTE. — L'administration vient de prescrire une enquête sur les cas d'empoisonnement signalés dans deux départements du Midi à la suite de l'ingestion, par un certain nombre de propriétaires viticulteurs, de raisins provenant de vignes traitées au moyen de sulfure de cuivre.

Il a été condamné à 35 jours de prison et à 21 fr. d'amende.

NANTES.
Les jardiniers de Nantes ont adressé à M. le Maire une pétition pour arriver à un arrangement amiable du conflit que nous avons annoncé.

ANGERS.
M. F. Canit, républicain droguiste et pharmacien, a été élu, le 42 septembre, conseiller d'arrondissement pour le canton d'Est d'Angers, par 2,996 voix, sur 10,049 électeurs inscrits.

Après une profession de foi aussi ferme que celle que le citoyen Canit a faite, tous les citoyens doivent se réunir en masse au scrutin. Il faut, pour la victoire soit éclatante et significative, soit au moins pas d'abstentions et qu'une majorité écrasante acclame le nom de ce candidat républicain.

On lit dans le Progrès :
Nous avons tenu à faire une enquête sur les nouvelles taxes imposées aux maraîchers de Nantes, et dont, pas plus qu'eux, nous n'avions aucune connaissance.

EN FLEURS. — On peut voir, depuis quelque temps déjà, à Angers, sur le boulevard de la Mairie, dit le Patriote, des maraîchers qui font une seconde pousse. Ils ont couvert de feuilles d'un beau vert tendre, et de fleurs blanches qui font un agréable effet à côté des autres arbres dont les fleurs jaunies sont prêtes à tomber.

POLICE CORRECTIONNELLE D'ANGERS.
Présidence de M. UNAL, vice-président.
Séance du 11 septembre.
Le nommé Chevreur, Léon, qui avait incriminé l'éclésiastique le 8 septembre, place de la correctionnelle. Il est âgé de 35 ans. La plupart des gens de son espèce, ne peuvent voir passer une sottise sans en faire un crime. Chevreur est une tête brûlée. Avez-vous été condamné ? lui demande le président.
— Oui, Monsieur.
— Combien de fois ?
— 17 fois ; vous êtes sous le coup de la condamnation.
— Il y a longtemps que je le demandais ; le tribunal veut m'envoyer à la Nouvelle-Orléans.
— Le tribunal ne peut pas prononcer la peine pour les délits dont vous vous êtes rendu coupable.
— C'est fâcheux.
— Les agents qui l'ont mis en état d'arrestation ont vu la scène du 8 septembre. Avez-vous vu Chevreur était un peu ivre. Mais le lendemain, comme on le conduisait de-

vant le juge d'instruction ; Chevreur dit au brigadier : « Si je puis rencontrer les deux agents qui m'ont arrêté hier, ils n'y couperont pas ! »

Chevreur était poursuivi pour outrages aux agents et ivresse et pour « tapage injurieux ayant troublé la tranquillité publique. »

(Journal de Maine-et-Loire.)

« Au moment où l'on parle de dégrever l'agriculture, on comprend peu que l'on vienne augmenter les charges qui nous grèvent.

« Vous n'ignorez pas à quel taux sont montés nos fermages, vous n'ignorez pas au prix de quel travail et de quelles dépenses nous arrivons à faire produire à nos tenues ces légumes, que, dès la première heure, nous apportons au marché de Nantes.

« S'il est une industrie qui mérite d'être protégée, c'est la nôtre.

« Quand vous discutez ces questions d'octroi, vous vous préoccupez d'exonérer les denrées indispensables à l'ouvrier, et vous avez raison ; que deviendrions-nous, Monsieur le Maire, si, nous, jaffiniers, nous réduisons la durée de notre journée de travail à la durée normale de la journée de l'ouvrier, et voilà qu'alors que la charrette, à cause de cette somme considérable de travail, aussi bien pour économiser le temps que la fatigue, est devenue un accessoire indispensable pour la culture maraîchère, on vient frapper d'un droit son simple stationnement !

« C'est peser d'une façon excessive sur ceux qui, en réalité, fournissent la plus grande somme de travail.

« Nous sommes convaincus, Monsieur le Maire, que votre administration, d'accord avec le vœu public dont la presse s'est faite l'écho, donneront au nouveau tarif une interprétation plus bienveillante ou le modifiera de manière à nous exonérer. — Nous serons heureux, Monsieur le Maire, de connaître avant notre réunion de samedi votre décision. Elle dictera les vôtres, et nous souhaitons bien n'avoir à voter que des remerciements. »

Ce tarif, en effet, ne nous a jamais été communiqué, ni avant, ni après la délibération du Conseil municipal.

Il nous a été seulement possible de voir à l'Hôtel-de-Ville une affiche de ces nouveaux tarifs. Or, cette affiche donne les tarifs susdits comme ayant été votés dans la séance du 24 juin 1886.

Nous nous sommes empressés de chercher ce vote dans notre compte-rendu de la séance.

Nous n'en avons trouvé aucune trace.

Nous avons consulté le compte-rendu du Phare de la Loire : il n'en parle pas plus que nous.

Nous avons lu également ceux de tous les autres journaux de Nantes : ils se taisent pareillement sur ce vote.

Quel est ce mystère ?

Quel Conseil municipal avons-nous donc, qu'on puisse y voter sans discussion, sans qu'il reste une trace de ses délibérations, des droits qui doivent révolter une partie de la population ?

Se trouvera-t-il, parmi les membres du Conseil municipal, un membre assez soucieux de l'honneur de ce Conseil pour nous faire une réponse ?

Cela devient curieux !

UNE AGRESSION. — Samedi soir, M. Chabrierie, chef de service au chantier de l'Andouillé, commune de Frossay, arrondissement de Paimboeuf, regagnait son domicile, quand, en passant au milieu d'un sentier encaissé dans des vignes, il fit la rencontre d'un nommé Vautelon, qui a été renvoyé du chantier pour inconduite.

Vautelon réclama d'abord son livret, puis brandissant une bouteille pleine de liquide,

il dit à M. Chabrierie qu'il allait lui faire son affaire ; qu'il y avait longtemps qu'il cherchait le moment opportun.

M. Chabrierie, menacé, tira un revolver de sa poche, et le portant à la figure de Vautelon, il lui dit : « Si tu fais un geste, je te brûle la cervelle. » Vautelon prit aussitôt la fuite.

Déjà, à plusieurs reprises, cet individu s'est embusqué, attendant M. Chabrierie.

La possession d'un revolver devient aujourd'hui le commencement de la prudence.

UNE HISTOIRE QUI A DU CHIEN

On lit dans la Vendée :

Ces jours derniers, deux individus étrangers au pays se présentaient chez un de nos honorables concitoyens et lui amenaient un magnifique chien du mont Saint-Bernard qu'ils lui proposèrent d'acheter, ayant entendu parler de son désir de s'en procurer un. Le chien était très beau, mais d'une taille telle que l'amateur hésitait beaucoup à le prendre, bien que le prix fixé par les deux conducteurs de l'animal, 200 fr., lui parût notablement inférieur à sa valeur. Après lui avoir soumis diverses combinaisons, et entre autres lui avoir offert de lui laisser le chien à l'épreuve moyennant 100 fr., sauf à revenir plus tard le reprendre, ou réclamer le complément de la somme de 160 fr., à laquelle ils avaient abaissé leurs prétentions, les deux vendeurs finirent par le céder pour 100 fr. Ils s'étaient attardés fort longtemps dans la belle propriété de l'acquéreur, en gens que rien ne trouble et qui ne sont pas pressés de s'en aller. A peine eurent-ils tourné le dos, qu'un troisième personnage accourut haletant et déclara à l'acquéreur du chien que l'animal était sa propriété ; qu'il lui avait été volé à Angoulême ; qu'il y tenait beaucoup ; qu'il n'avait cessé depuis le jour du vol de poursuivre les deux voleurs, et qu'enfin il venait d'apprendre qu'ils s'étaient présentés chez M. X... avec le chien.

Le nouveau venu ayant justifié de son identité, par à peu près, la bête lui fut remise, et il alla trouver le commissaire de police de Fontenay qui l'accompagna à la gare. Les deux voleurs ne tardèrent pas à y arriver pour prendre le train. Quelle fut leur désagréable surprise d'y rencontrer leur victime ! Le commissaire de police reconnut alors en eux deux bonneteurs dont le signalement lui était parvenu d'Angoulême depuis peu, et il les arrêta. Comme il les faisait fouiller pour s'emparer du prix du chien qu'ils venaient de recevoir, le détenteur de la somme réussit à avaler trois pièces d'or sur cinq, et on ne put lui reprendre que 40 francs.

Ces deux individus, réclamés par le Parquet d'Angoulême, ont été dirigés sur cette ville, où ils auront à répondre devant le tribunal correctionnel des divers méfaits qui leur sont reprochés.

P.-S. — Nous apprenons que le soi-disant propriétaire du chien n'était qu'un troisième larron, qui a vendu à son tour la bête à Angers, où il est actuellement en prison. A qui le tour ?

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les *Eaux-de-vie blanches* préparées spécialement pour la conservation des fruits et la fabrication des liqueurs, et vendues 4 fr. 30 le litre ; qualité supérieure, 4 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

REVUE FINANCIÈRE.

Depuis la liquidation, le mouvement sur nos rentes s'est continué sans interruption : 3 0/0 83.57, 4 1/2 0/0 110.15. Il ne faut pas oublier qu'un coupon de 75 centimes tombe à échéance le 16 courant.

L'action du Crédit Foncier a conquis le cours de 1,400 vers lequel elle marchait visiblement depuis quelques jours. Le mouvement de reprise qui se dessinait depuis plusieurs semaines sur les différentes obligations à lots du Crédit Foncier s'est nettement accusé. On a atteint sur les communales 1879 le cours de 480. Les foncières 1879 succèdent à 480.

La Société Générale est en amélioration à 457.50. La situation de cette société, le développement de ses opérations et de ses bénéfices justifiaient le cours de 500.

La Banque d'Escompte s'est élevée à 511.25, elle profite de l'amélioration constante des valeurs qui composent son portefeuille.

La Société des Dépôts et Comptes Courants est à 600. Elle ressort net à 225 et rapporte, par

conséquent, 7 0/0 environ. C'est un placement d'une sécurité indiscutable ; le dividende qui n'a pas varié depuis 1880, c'est-à-dire pendant la période de crise, ne peut que s'élever par la suite.

La paix qui semble assurée en Orient a remis le marché financier dans la voie de la hausse. La fin de l'année est presque toujours marquée, sauf les événements imprévus, par une reprise des affaires. C'est l'activité succédant au repos et à la villégiature des mois chauds. Il en est de même en assurances sur la vie.

A la fin de l'année, les négociants, les industriels font leur compte. Ils voient, quelques mois auparavant, où en sont leurs affaires, le revenu qu'ils vont en tirer, et ils supputent l'excédent qu'il leur laissera. C'est le moment alors de se mettre en garde contre le risque d'une mort prématurée qui peut briser tous les rêves comme le pot de Perrette.

Si le négociant ou l'industriel est jeune encore, que ses revenus soient assez élevés, il contractera une assurance mixte, au moyen de laquelle il donnera satisfaction à ses devoirs de père ou d'époux pour le cas de mort, et à ses propres intérêts, s'il est vivant au terme de la police.

Si l'âge empêche cette combinaison, ou si le revenu est trop réduit pour les primes de l'assurance mixte, le père de famille signera une assurance pour la vie entière. Il se débarrasse ainsi du souci du lendemain et il peut donner tous ses soins aux affaires courantes, sans avoir à se préoccuper de l'éventualité de sa mort : sa famille est assurée contre ce risque.

Telles sont les deux combinaisons principales de l'assurance sur la vie. Les nations les plus intelligentes les développent de plus en plus. La France ne doit pas, sous ce rapport, rester en arrière de la Suisse, de l'Angleterre, des États-Unis. Elle ne peut prétendre le défaut de ressources : c'est elle qui épargne le plus. Elle ne peut mettre en avant l'ignorance et le manque d'instruction. Dès lors, elle doit faire son devoir comme d'autres nations moins privilégiées qu'elle.

L'action de Panama est ferme à 390. Les travaux sont poussés avec activité, et malgré la saison peu favorable le cube extrait en juillet a dépassé 900,000 tonnes.

Les actions de nos chemins de fer ont suivi le mouvement des affaires et sont en reprise sur les cours de la semaine passée. Les obligations sont très recherchées par les petits capitaux.

Faits divers.

Metz vient de montrer une fois de plus qu'à l'exemple du Pontife dont elle pleure la mort, elle est fidèle « au culte du passé et à la religion des souvenirs ». Une foule plus considérable que les années précédentes a assisté au service solennel fondé pour les soldats français, morts à Metz et aux environs, dans la guerre de 1870.

UN CENTENAIRE. — Le thermomètre de la célébrité est aux plus vieux.

La Russie a fêté à son tour le centenaire d'un de ses savants : le comte Serge Onvarof, qui fut ministre de l'instruction publique de 1833 à 1851.

Né le 6 septembre 1786, M. Onvarof fut, dans sa jeunesse, secrétaire d'ambassade à Paris, sous le règne de Napoléon I^{er}.

Helléniste de premier ordre, il a laissé son nom à la période de dix-huit ans pendant laquelle il fut placé à la tête du ministère de l'instruction publique.

C'est de cette période que date le triomphe des méthodes classiques auxquelles la Russie doit l'éclosion de toute une génération d'écrivains et de savants reconnus par l'Europe entière.

Ses œuvres sont rédigées en russe, en allemand et surtout en français.

A la correctionnelle :

Le président, au témoin : — Vous vous plaignez qu'on vous a volé votre mouchoir ?

Le témoin. — Oui, mon président, à preuve que voilà le pareil.

Le président. — Ce n'est pas une raison, j'en ai un tout semblable dans ma poche.

Le témoin. — C'est bien possible, il m'en manque plusieurs.

LA POTERIE (ORNE). — « Je souffrais depuis deux ans de maux d'estomac, de douleurs dans les côtes et dans le dos ; depuis que je prends vos Pilules suisses à 1 fr. 50, je mange et je dors bien. Mon mari en a fait usage aussi contre des maux de cœur qui le prenaient tous les matins, il s'en est aussi très bien trouvé. Plusieurs personnes de ma connaissance en sont aussi très satisfaites. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à faire de ma lettre ce que bon lui semblera. M^{me} Duclos, à Gué, près la Poterie, par Trun (Orne). » *Légalisation de la signature par la Mairie.*

Caisse d'Épargne de Saumur.
Séance du 12 septembre 1886.
Versements de 116 déposants (18 nouveaux),
27,672 fr. 49 c.
Remboursements, 17,989 fr. 44 c.
La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret,
au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

LE MONDE ILLUSTRÉ
13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.
Sommaire du 11 septembre :
TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron.
— Nos gravures : Hors Paris : Les loisirs du dimanche; Les fêtes du centenaire de M. Chevreul; Beaux-Arts: La légende du point d'Argentan, tableau de M. Latouche. — La fête du 14 juillet à Tananarive; M. Succi; M. Gabriel Lépaule; Incendie de Schéveningue; L'Empereur d'Arles. — L'amour qui s'en va, nouvelle par

Claude Maroisel (suite). — La vengeance de Jeanne, par Paul Bonhomme. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Le monde financier. — Echecs. — Récréations de la famille. — Rébus.
GRAVURES : Hors Paris : le repos du dimanche. — Le centième anniversaire de M. Chevreul : le banquet à l'Hôtel-de-Ville; la retraite aux flambeaux. Entrée et intérieur du Muséum pendant la cérémonie du 31 août. — La maison de M. Chevreul. — La légende du point d'Argentan, tableau de M. Latouche. — Madagascar : Le 14 juillet, fête nationale à la Résidence générale de France à Tananarive. Le peintre Lépaule. — Le voyageur Succi. — Hollande : Incendie du grand hôtel des bains de Schéveningue. — Orange : La représentation de l'Empereur d'Arles. — Médaille exécutée par M. O. Roty, offerte à M. Chevreul. — Echecs. — Récréations de la famille. — Rébus.
ABONNEMENTS : Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes.
On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

PRIME A NOS LECTEURS
Cette prime consiste en une magnifique **MONTRE EN ARGENT**, portant le poinçon du Bureau de garantie de l'État établi à Besançon. Cette montre est à cylindre, avec huit rubis, richement décorée, d'une forme très élégante, d'une grande solidité, réglée d'après l'Observatoire, prête à mettre en poche et garantie cinq ans.
Les montres semblables coûtent de 50 à 70 fr. en détail. Nos lecteurs peuvent en recevoir une ou plusieurs franco, à domicile par la poste aux prix suivants :
Modèle pour homme (18 lignes)..... 24 fr.
Id. pour garçonnet (16 lignes)..... 26 fr.
Id. pour dame (13 lignes)..... 30 fr.
Les trois modèles à remontoir avec mise à l'heure mécanique coûtent 10 fr. de plus.
Si l'on désire en même temps une belle chaîne en argent fin contrôle, ajouter 12 fr.
Adressez les demandes, avec mandat-poste, à M^{me} MARIE MARILLIER, rue du Clos, 17, à Besançon (Doubs).

200 Belles Gravures
POUR 1 FRANC
Prix d'un Abonnement 5 francs
COURRIER FRANÇAIS
Dessins d'Actualités
GRAVURES
Suppléments
EN COULEUR
N^o 174
Numéro spécimen gratis
14, rue Séguier, PARIS
LE NUMÉRO: 30 CENTIMES
Chez tous les
Marchands de Journaux, etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.
A LOUER
UNE MAISON
Sise rue du Temple, n^o 17,
Composée : au rez-de-chaussée, d'une salle à manger, cuisine, grand bûcher; au premier étage, d'un salon, 2 chambres à coucher à feu, grands cabinets de toilette; au second étage, de chambre à coucher à feu; mansardes de domestiques, greniers.
S'adresser à M^e LE BARON, notaire, ou à M^{me} GRILLE, au couvent de Sainte-Anne, près Nantilly. (437)

A VENDRE
Ou à Louer
DE SUITE
MAISON PIERRE-LIZÉ
Située à Saumur, quartier de Nantilly.
Cette maison comprend : jardin, remise, écurie et cour.
S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (639)

Étude de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.
A LOUER
PRÉSENTEMENT
UNE MAISON
Avec Remise et Écurie,
A Saumur, Grand'Rue, 12.
S'adresser, pour traiter, à M^e LECOY, avoué à Saumur. (489)

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.
VENTE DE MEUBLES
Aux enchères publiques.
Le lundi 20 septembre 1886, à 1 heure du soir, et jours suivants s'il y a lieu, à Saumur, rue du Temple, 17, dans une maison autrefois habitée par M^{me} veuve GRILLE,
Il sera vendu :
Salle à manger en acajou, armoires, commodes, consoles, tables, canapé, guéridons, piano, buffet, lits en fer, chaises, pendule, candélabres, rideaux, tapis, couettes, traversins, oreillers;
Ouvrages de droit, notamment le Journal du Palais, depuis 1791 jusqu'en 1860;
Cuisinière, lessiveuse, cuivrie, porcelaine, verrerie, cave à liqueurs, vins en cercles et en bouteilles, bois de chauffage, batterie de cuisine, vaisselle et autres objets.
On paiera comptant, plus 10 0/0.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.
VENTE AUX ENCHÈRES
DE
Trois CHEVAUX réformés
Provenant de la Gendarmerie,
Le Samedi 18 Septembre 1886, à une heure du soir,
A Saumur, place du Champ-de-Foire.
Au comptant, plus 5 0/0.

Étude de M^e BENARDEAU, notaire à Vernoiil.
A VENDRE A L'AMIABLE
UNE
BELLE MAISON
D'HABITATION
Au bourg de Vernoiil,
Composée de : salon, salle à manger, autre petite salle à manger et trois chambres, cuisine, le tout au rez-de-chaussée; cinq chambres hautes, le tout plafonné et en bon état; trois caves, écurie, remise, cours et jardins, le tout contenant environ 16 ares.
Cette maison présente toutes les commodités possibles.
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e BENARDEAU, notaire à Vernoiil, chargé de pouvoirs.

A VENDRE OU A LOUER
PRÉSENTEMENT
UNE MAISON
Parfaitement logeable et en bon état,
Au bourg de Parçay, canton de Noyant,
Composée de sept chambres, greniers, cave, buanderie, écurie, remise, cour et jardin, le tout contenant environ 18 ares.
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. VERNEAU, ancien notaire à Vernoiil. (633)

A GÉNER
PÂTISSERIE
Petite ville en Maine-et-Loire.
S'adresser au bureau du journal.

Offres et Demandes
Un MILITAIRE, libéré du service, demande une place de cocher. Bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.
Une PERSONNE, disposant de quelques heures par jour, demande à tenir une comptabilité.
S'adresser au bureau du journal.
Un MÉNAGE demande à se placer de suite, le mari cocher et la femme cuisinière.
S'adresser au bureau du journal.
M^e PINAULT, notaire à Saumur, demande de suite un second clerc. (384)

A VENDRE
GRAND CHOIX
D'OBJETS MOBILIERS
De toute sorte.
Prix avantageux
S'adresser rue de Visitation, 14.

GUÉRISON CERTAINE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMA,
Psoriasis, Acné, etc.
des PLAIES et
ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Princes de la Médecine
Le Traitement est simple
et ne nécessite ni régime
ni l'usage de médicaments
ni la perte des petites heures
de la journée. Les demandes pour
obtenir une brochure gratuite
s'adressent à M. LEBLANC,
MÉDECIN SPÉCIALISTE
14, rue St-Louis, à NANTES.
CONSULTATIONS GRATUITES
PAR CORRESPONDANCE

SANS PALAIS **DENTS** **NI CROCHETS**
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification - Prix modéré
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 SEPTEMBRE 1886.

Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.
3 % amortissable	83 55	83 45	Est	811 25	807 50	Obligations			Gaz parisien	521	521
3 % (nouveau)	82 80	82 87	Paris-Lyon-Méditerranée	1230	1227 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	520	520	Est	384 75	388
4 1/2 % (nouveau)	106 35	106 20	Midi	1155	1150	— 1865, 4 %	521 50	519	Midi	388	388
Obligations du Trésor	110	109 95	Nord	1550	1546	— 1869, 3 %	409	409 75	Nord	398 25	398 50
Banque de France	4080	4070	Orléans	1345	1342 50	— 1871, 3 %	398 50	398 75	Orléans	391	391 50
Société Générale	437 50	438 75	Ouest	878 75	876 50	— 1875, 4 %	522 25	522	Ouest	390	389 50
Comptoir d'escompte	1000	1000	Compagnie parisienne du Gaz	1420	1420	— 1876, 4 %	521	521 75	Paris-Lyon-Méditerranée	388	387 50
Crédit Lyonnais	547 50	542 50	Canal de Suez	1090	1090	Bons de liquid. Ville de Paris	530 25	530 50	Paris-Bourbonnais	388 25	388
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1400	1395	C. gén. Transatlantique	490	490	Obligations communales 1879	476	476	Canal de Suez	594 50	594
Crédit mobilier	255	258	Russe 5 0/0 1870	100 25	100	Obligat. foncières 1879 3 %	478 50	476			
						Obligat. foncières 1883 3 %	381	381 25			

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS							SAUMUR — BOURGUEIL							SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Expr. soir	Mixte soir	Mixte soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	
Saumur (orl.)	2 12	6 54	»	10 32	1 56	»	Loudun	»	8 42	»	1 53	9 11	»	Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 10	9 44
Saumur (état)	2 68	6 50	8 28	10 30	1 53	4 05	Thouars	6 15	12 40	1 30	4 24	9 12	10 10	St-Martin	»	7 08	9 26	1 03	»	7 34	»
Nantillyhalte	2 19	7 04	8 37	10 45	2 03	4 15	Montreuil (a)	6 48	12 59	2 03	4 53	9 45	10 29	St-Clément	»	7 15	9 33	1 40	»	7 41	»
Varr.-Chacé	»	7 10	8 48	10 52	»	4 22	— (dép.)	6 58	1	»	5 03	9 54	10 30	Les Rosiers	»	7 33	9 51	1 47	3 43	7 41	»
Brézé s.-Cyr.	»	7 18	9 02	11	»	4 30	Brézé s.-Cyr.	7 19	»	»	5 17	10 09	»	La Ménitrie	3 31	7 35	9 53	1 57	3 53	7 41	»
Montreuil (a)	2 37	7 31	9 19	11 15	2 21	4 46	Varr.-Chacé	7 28	»	2 46	5 24	10 17	»	Angers	3 38	8 23	10 41	2 40	4 20	8 23	10 44
— (dép.)	»	7 38	»	11 24	2 22	4 57	Nantillyhalte	7 35	1 17	2 51	5 29	10 22	10 47								
Thouars	2 57	8 06	»	11 57	2 41	5 22	Saumur (état)	7 49	1 27	3 02	5 40	10 30	10 57								
Loudun	»	8 09	»	3 16	»	»	Saumur (orl.)	7 48	1 25	3 01	5 38	»	10 55								

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ÉTAT) — MONTREUIL — DOUÉ							SAUMUR — VERNANTES — CHATEAU-DU-LOIR																
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Expr. soir	Mixte soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir		
Saumur (orl.)	6 54	»	8 34	»	Doué	6 22	8 57	11 59	1 37	8 11	Saumur (orl.)	7 57	1 28	3 04	5 42	10 58	Chât.-d-Loir	4 45	8 01	12 15	12 34	6 34	
Saumur (état)	6 50	8 28	4 05	8 30	Baugé-l-Ver.	6 28	9 07	12 21	1 44	8 20	Vivry	8 12	»	3 16	5 54	»	Noyant-Méon	5 53	9 18	1 10	1 27	7 38	
Nantilly	7 04	8 37	4 15	8 43	le Vaudelnay	6 35	9 16	12 39	1 54	8 30	Blou	8 22	»	3 25	6 03	»	Vernantes	6 17	9 42	»	»	8 38	
Montreuil (a)	7 31	9 15	4 46	9 08	Montreuil (a)	6 44	9 26	12 53	2 01	8 40	Vernantes	8 39	»	3 38	6 14	»	Blou	6 25	9 54	»	»	8 11	
— (dép.)	7 34	9 35	5	9 16	— (dép.)	6 58	9 45	1	2 23	9 54	Noyant-Méon	9 13	2 16	4 04	6 38	11 44	Vivry	6 38	10 03	»	»	8 20	
le Vaudelnay	7 43	9 46	5 11	9 28	Nantilly	7 35	10 29	1 17	2 51	10 22	Chât.-d-Loir	10 31	3 08	5 09	7 45	12 33	Saumur (orl.)	6 50	10 15	1 53	2 09	8 30	
Baugé	7 56	9 56	5 20	9 45	Saumur (état)	7 49	10 49	1 27	3 02	10 30													
Doué	8 05	10 03	5 27	9 54	Saumur (orl.)	7 48	»	1 25	3 01	»													